



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEEMENT DU 537
BOULEVARD PASTEUR AU 497 BOULEVARD PASTEUR**
Arrêté de Police N°57/2024 (ST) du 22 juillet 2024

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2213-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Vu la demande écrite formulée par la société ENSIO,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste sur le
Boulevard Pasteur dans le cadre d'intervenir dans la chambre F.T
sur la chaussée du 537 Boulevard Pasteur au 497.

ARRETE

- ARTICLE 1** Des travaux seront effectués **pour une durée de 1 jour** à compter
du **Lundi 05 août au vendredi 09 août 2024**.
- ARTICLE 2** Pendant toute la durée des travaux, un itinéraire sera mis en
place, via rue Paul Eluard – Arthur Ramette – Boulevard Pasteur
ou via la voie de bus.
- ARTICLE 3** Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du
chantier.
- ARTICLE 4** La société ENSIO exécutera les travaux et se chargera d'assurer
la sécurité du chantier ainsi que la mise en place de la
signalisation réglementaire.
- ARTICLE 5** La société ENSIO dont le siège est situé 203 bis rue de Lille
59554 Neuville St Rémy

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de District de Police
de DOUAI

Monsieur le Commissaire de police de SIN-LE-NOBLE sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à GUESNAIN,
Le 23 juillet 2024

Le Maire,

